

Appel à projets – Sénégal

Date limite : 16 février 2022

Le Challenge Fund for Youth Employment (CFYE) lance un appel à projets innovants au profit des organisations du secteur privé. Les projets retenus devront impacter au moins 250 emplois (soit par la création d'emploi, le « matching » ou la consolidation d'emplois existants) pour les jeunes du Sénégal, sur une période de trois ans, avec un focus particulier sur les femmes. Merci d'envoyer toutes vos demandes et/ou questions spécifiques au Sénégal à l'adresse électronique : Senegal@cfye.nl.

La problématique

La création d'emploi au Sénégal est, par beaucoup d'aspects, un défi typique de l'Afrique Sub-saharienne. La région a une population très jeune, dont 80% a moins de 35 ans. L'âge moyen est de 19 ans. Selon les chiffres officiels, le taux de chômage est estimé à 16.9%. Pour les jeunes de moins de 35 ans, le taux est encore plus élevé. Ce taux a considérablement augmenté passant de 12.2% en 2011 à 20.6% en 2016. Bien que le taux chômage soit moins élevé dans les zones rurales, une grande partie des jeunes travailleurs sont « sous-employés » en raison de la précarité du secteur agricole qui reste dominé par l'informel et la saisonnalité mais aussi, le manque d'emplois formels dans d'autres secteurs.

Au Sénégal, le taux élevé de chômage des jeunes s'explique par le nombre élevé de primo-demandeurs d'emploi qui ont du mal à bénéficier d'une première expérience professionnelle. En effet, pour les 300,000 nouveaux arrivants sur le marché de l'emploi chaque année, l'offre de nouveaux emplois est estimée à seulement 30,000. Ainsi, il est clair qu'il n'y a pas assez d'opportunités d'emplois décents créés pour la jeunesse sénégalaise. Il n'est donc pas surprenant que près de 90% des jeunes occupent des emplois informels, dont la plupart peuvent être qualifiés de précaires, en termes de sécurité d'emploi et de niveau de rémunération. La pandémie de COVID-19 a davantage aggravé la vulnérabilité des jeunes et des femmes dans le secteur informel.

Le CFYE- Youth Action Research a relevé que les jeunes urbains ont mal à trouver un emploi et

considèrent que les salaires qui leur sont offerts sont insuffisants pour subvenir aux besoins de toute une famille. Il y a beaucoup de pression sur la personne qui travaille qui est souvent la seule à subvenir aux besoins de la famille. Beaucoup de jeunes n'ont pas reçu une éducation de base et peu ont suivi une formation professionnelle. Ils ont tous besoin d'un emploi, mais ils ne peuvent pas se permettre d'investir dans des formations diplômantes ou professionnelles. Leurs aspirations varient fortement ; il y a ceux qui sont prêts à accepter n'importe quel emploi, tant que ce dernier leur permet de subvenir à leurs besoins, et ceux qui veulent créer leur propre entreprise dans différents secteurs porteurs (agro-industrie, services aux personnes ou aux entreprises, NTIC). Les jeunes ne craignent pas les emplois difficiles, tant qu'ils sont à leur portée.

La plupart des jeunes estiment que leur formation ne les a pas suffisamment préparés pour le marché du travail. Les employeurs signalent également l'inadéquation entre le profil des jeunes qui sortent du système scolaire et leurs besoins en compétences. Des mesures sont nécessaires pour résoudre le problème d'inadéquation des compétences sur le marché du travail, afin que les jeunes ne soient pas exclus et que la croissance économique soit stimulée.

Le Challenge Fund for Youth Employment portera principalement sur le cofinancement d'initiatives ayant un impact à court et moyen termes, tenant compte des obstacles structurels et testant des



approches innovantes qui ont des effets indirects au niveau systémique/ macro-économique.

L'Appel à projets

Sur la base de l'étude de cadrage (*Scoping research*) menée de septembre à décembre 2021, ce premier appel à projets au Sénégal ne se limitera pas à un ou plusieurs secteurs. Des propositions de projet de tous les secteurs seront donc prises en considération. Cependant, nous avons une préférence pour les secteurs suivants, qui sont perçus comme des niches porteuses d'opportunités pour les jeunes : : **l'horticulture, la transformation des aliments et des boissons (agro-industrie), TIC/services numériques, la construction, le transport, logistique et tourisme.)**

Le principal enjeu n'est pas le secteur, mais le type d'emplois créés, la qualité de ces emplois et leur attrait pour les jeunes. Le CFYE souhaite co-investir dans des initiatives innovantes, menées par les organisations du secteur privé, qui permettent aux entreprises de créer, de matcher ou d'améliorer l'emploi des jeunes. **Tous les projets doivent aboutir à un emploi décent pour au moins 250 jeunes (âgés de 18 à 35 ans),** en particulier les

jeunes femmes. CFYE travaillera, par l'intermédiaire d'entreprises du secteur privé, dans des secteurs à fort potentiel, mettant en œuvre des solutions durables pour la création d'emplois pour les femmes et les jeunes, et intégrant : le principe de décence du travail, les aspirations des jeunes, l'autonomisation des femmes, la sensibilité au genre et autres exigences d'inclusion, et la conformité avec la législation du travail du Sénégal.

Dates clés :

- Notre appel à projets sera lancé le **13 janvier**. Nous organiserons un webinaire d'information le **19 janvier**.
- En février, nous organiserons un deuxième webinaire pour vous fournir des informations détaillées sur le processus de soumission.
- La date limite pour soumettre les notes conceptuelles est fixée au **16 février**.

Critères d'éligibilité

1. **Principes directeurs** : Vous devez adhérer aux [principes directeurs et aux priorités](#) du CFYE.
2. **Critères d'exclusion** : Le projet et les organisations engagées dans la réalisation du projet doivent se soumettre aux [critères d'exclusion de la FMO](#).
3. **Critères opérationnels** :
 - Le candidat principal, ou au moins, un des partenaires du consortium, doit avoir une présence locale et opérationnelle dans le pays d'intervention.
 - Le demandeur doit être en mesure de commencer les activités du projet en octobre 2022, au plus tard.
4. **Profil du candidat** :
 - Nous encourageons vivement les candidatures des entreprises du secteur privé. Nous estimons que la participation du secteur privé

est le moyen le plus efficace de développer et de tester des solutions basées sur le marché et qui répondent au défi de l'emploi des jeunes.

- Les grandes entreprises sont également invitées à postuler mais doivent démontrer une forte additionnalité du cofinancement du CFYE.
 - Les accélérateurs d'entreprises / incubateurs et les investisseurs d'impact sont également éligibles.
 - Les entités à but non lucratif (ONGs) peuvent également postuler. Cependant, si elles sont le principal demandeur, elles doivent postuler avec un partenaire du secteur privé dont la demande de main-d'œuvre est confirmée.
5. **Type d'emploi** : les projets peuvent privilégier l'emploi rémunéré ou l'emploi indépendant (partiel). Les emplois créés, matchés ou améliorés doivent être destinés aux jeunes de



18 à 35 ans, dont au moins un tiers concernant les femmes. La proposition de projet doit démontrer que les aspirations et les besoins des jeunes ont été pris en considération dans le développement du concept.

6. **Décence des emplois** : Pour que les emplois soient qualifiés de « décents », les exigences de base incluent un revenu mensuel moyen représentatif du coût de la vie locale (selon le lieu), pas plus de 48 heures/semaine de travail, des emplois maintenus pendant au moins 6 mois et le respect de la législation de travail du Sénégal. Les stages ne sont pas considérés comme des emplois décents.

7. **Objectifs minimums de création d'emploi** :

- Le projet devra impacter au moins 250 emplois sur une période de trois ans.
- Le projet doit répondre aux critères d'éligibilité de création d'emploi à travers une combinaison de catégories du CFYE : Créer, Matcher ou Améliorer.
- Il sera nécessaire que l'approche du projet indique très clairement le parcours d'accès à l'emploi. CFYE ne soutiendra pas les projets de formation uniquement.
- La création d'emplois, le « matching » ou l'amélioration (d'emplois) doit être un résultat direct du projet.

8. **Objectifs établis en matière d'égalité du genre** : Sur le nombre total d'emplois pour les jeunes créés, matchés ou améliorés, au moins 33 % devraient être réservés aux femmes. Les projets privilégiant l'inclusion des femmes auront un avantage supplémentaire lors de l'évaluation.

9. **Directives budgétaires** :

- L'apport minimum du fonds est de 100 000 €. Cela devrait être assorti d'un co-investissement au moins égal à la contribution demandée. Pour plus d'informations sur les sources de cofinancement éligibles, veuillez consulter les directives fournies dans le manuel d'instructions de la note conceptuelle, disponible sur notre site Web.
- La contribution demandée au CFYE ne peut pas dépasser le chiffre d'affaires total du demandeur principal (au cours de l'année précédente - si le demandeur est opérationnel depuis plus d'un an).

- Les candidatures proposant un co-investissement de CFYE inférieur à 50% seront favorablement évaluées. Nous proposons un co-investissement allant de 20 à 50%.
 - Les demandes de subventions ne sont pas plafonnées, mais nous examinerons si le budget proposé est réaliste et si le candidat peut obtenir le cofinancement requis. Nous évaluerons également si le coût de la subvention par emploi est compétitif.
 - La fourchette suggérée pour le coût de la subvention CFYE par emploi s'étend de 300 à 800 euros et est calculée sur la base du $(= \text{total du co-investissement CFYE} \div \text{nombre total d'emplois})$.
 - Les projets dont le coût par emploi est supérieur à cette fourchette peuvent être envisagés s'ils sont justifiés par une additionnalité convaincante et réalisable (par exemple, une forte inclusion de femmes dans des emplois de haut niveau – ou une forte inclusion des jeunes dans des zones éloignées).
 - Les projets qui démontrent une optimisation des ressources et une meilleure rentabilité seront considérés favorablement lors de l'évaluation.
 - La contribution en nature du demandeur ne peut pas dépasser 30% de son co-investissement.
 - La demande d'investissement en capital (capex) du CFYE ne doit pas dépasser 33% de l'investissement total.
10. **Additionnalité** : L'additionnalité constitue un critère décisif lors de l'évaluation des projets proposés. Le cofinancement du CFYE doit valoriser le projet proposé, c'est-à-dire que le financement est fourni pour mettre en place des activités et d'autres investissements dans l'emploi des jeunes qui n'auraient pas pu avoir lieu autrement (soit entièrement, de la même manière, dans les mêmes délais, à la même échelle, qualité ou délais). L'octroi d'un financement par le biais d'un contrat ou d'une convention de subvention ne doit pas se substituer ou remplacer le financement de base d'une organisation, ni évincer d'autres sources de financement.



Vous souhaitez postuler ?

Téléchargez la brochure de candidature ci-dessous.

[BROCHURE INTERACTIVE D'APPLICATION](#)

Documents utiles

Vous voulez avoir des informations sur le processus de candidature ? Veuillez consulter les documents ci-dessous.

[MODÈLE DE NOTE CONCEPTUELLE ET SON MANUEL D'INSTRUCTIONS](#)

[MODÈLE DE BUSINESS CASE ET SON MANUEL D'INSTRUCTIONS](#)

[FOIRE AUX QUESTIONS \(FAQs GÉNÉRALES\)](#)

Un processus compétitif

Le Challenge Fund for Youth Employment va suivre un processus compétitif de sélection des projets qui seront subventionnés. Cela signifie que seuls les projets qui présentent un parcours d'accès à l'emploi convaincant et clair, entraînent des résultats significatifs et durables en matière d'emploi décent pour les jeunes, qui sont sensibles au genre et présentent un effet de levier élevé, seront sélectionnés.

